



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression du vol Perpignan-Paris de 6h45

Question écrite n° 9759

Texte de la question

Mme Sandrine Dogor-Such appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la suppression par la compagnie Transavia de la liaison aérienne de 6h45 entre Perpignan et Paris. La décision, prise le 16 juin 2023, est un nouveau coup dur porté au territoire de Mme la députée et aura pour conséquence de freiner un peu plus l'attractivité de ce dernier. Dans ce dossier comme dans celui de la LGV, on assiste à une succession de désengagement de l'État et des entreprises publiques en charge des transports. Le directeur général adjoint de Transavia, Nicolas Henin, certifiait dans les colonnes du journal « Le Parisien » en date du 22 août 2022, que la compagnie Transavia avait : « de beaux jours devant elle ». Ces mots ne laissaient alors place à aucun doute. Il ajoutait : « Nous sommes particulièrement satisfaits de ces premiers mois d'exploitation de cette ligne Perpignan Paris jusque-là opérée par Air France. Nous avons transporté environ 100 000 passagers en moins de cinq mois avec un taux de remplissage de 85 % très intéressant, considéré comme l'un des meilleurs sur les dessertes des villes moyennes françaises ». En avril 2023, un renforcement des liaisons et de nouvelles rotations à venir étaient promis. Face à ces garanties, les collectivités locales ont fait de gros efforts puisque la redevance aéroportuaire n'a pas augmenté depuis 2007. Transavia doit donc aujourd'hui des explications, en appuyant sa décision sur des chiffres précis. Par ailleurs, Mme la députée dénonce les déclarations consternantes de « Gauche régionale » qui préside le Syndicat mixte de l'aéroport, minimisant la portée de la suppression du vol Perpignan-Paris de 6h45, alors même que celui-ci est très emprunté par de nombreux chefs d'entreprises. Elle rappelle que Transavia est une filiale du groupe Air-France KLM et que l'État en est un actionnaire à hauteur de 28,6 %. Mme la députée s'inquiète donc auprès du ministre des effets d'annonce sur les engagements à désenclaver le département des Pyrénées-Orientales. Alors même que le TGV est attendu depuis 40 ans maintenant, voilà qu'est retirée une ligne aérienne, dans le plus grand silence des administrations dont c'est la compétence. L'éloignement de la capitale des Pyrénées-Orientales ne justifie en rien cette décision, quand parallèlement, les compagnies espagnoles aériennes comme Vueling ou ferroviaire comme la Renfe s'engagent sur des dessertes régionales ou locales avec Madrid. Elle demande donc au ministre qu'il intervienne auprès de Transavia pour que l'ensemble des rotations aériennes soient pérennisées entre Perpignan et Paris.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Dogor-Such](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9759

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6084

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)